



Pour la haute performance environnementale des bâtiments isséens

ENERGIE



EAU



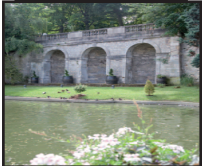
ACOUSTIQUE



DECHETS



BIODIVERSITÉ
ET ESPACES VERTS



QUALITÉ DE L'AIR
INTÉRIEUR



DÉPLACEMENTS



Depuis de nombreuses années, la Ville d'Issy-les-Moulineaux s'est engagée dans une démarche de développement durable de son territoire. A ce titre, les principes de la haute qualité environnementale sont désormais systématiquement appliqués à la construction et à la réhabilitation des équipements publics communaux. Depuis 2006, des actions phares ont été menées sur les bâtiments municipaux dans les domaines prioritaires de l'énergie et de l'eau. En effet, **3 500 m² de toitures terrasses** ont été plantés (soit l'équivalent de **18 terrains de tennis**) tandis que des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques permettent une **production électrique de 38 620 kWh/an** (soit une économie de **3,3 tonnes équivalent pétrole**). La récupération des eaux de pluie et de source constitueront une économie de **250 m³ d'eau potable** par jour en période estivale pour l'arrosage de la production florale des serres municipales.

Afin de partager cette dynamique avec les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, une charte de qualité environnementale, baptisée Isséo, a été conçue comme un outil pragmatique et promotionnel. Ce dispositif innovant concerne la construction neuve de bâtiments résidentiels collectifs, tertiaires et commerciaux.

Elaborée en concertation avec les professionnels de la construction, cette charte entend contribuer à la multiplication de bâtiments performants et répondre ainsi aux enjeux environnementaux. A l'issue d'un diagnostic du territoire, sept thématiques ont été retenues : l'énergie, l'eau, l'acoustique, les déchets, les espaces verts, la qualité de l'air intérieur et les déplacements.

En clôture de la semaine du développement durable, le 7 avril 2009, vingt promoteurs, constructeurs et aménageurs ont signé la charte avec André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux et Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, en présence de Chantal JOUANNO, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie. Ils se sont ainsi engagés à respecter des critères et niveaux de performance sur toutes leurs futures opérations locales.

Cette charte marque ainsi une nouvelle étape dans la politique de développement durable menée par la commune.